

80
1
AMBASSADE D'AUTRICHE-HONGRIE
PRES S. M. LE ROI D'ITALIE.

Rome, le 3 Octobre 1901.

N. 45

Confidentielle

Monsieur le Ministre,

Le Préteur du troisième mandement s'étant prononcé dans le procès intenté par le Docteur Pazman, j'ai l'honneur de m'adresser à l'obligeante entremise de Votre Excellence en la priant de bien vouloir provoquer les ordres nécessaires afin que le Commissaire Royal dont la nomination, selon les déclarations réitérées de Votre Excellence, n'avait qu'un but d'ordre et de conservation, soit rappelé sans retard.

Le Gouvernement Royal verra, je l'espère, d'autant moins un inconvénient à prendre cette mesure que - comme le Gouvernement Impérial et Royal est à même de l'affirmer - l'institut de Saint Jérôme, placé sous le Haut protectorat de Sa Majesté l'Empereur et Roi, conservera son caractère d'oeuvre pie.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération

/ firmato / Kuhn

A Son Excellence

Monsieur Prinetti

Ministre des Affaires Etrangères

etc. etc. etc.

Rome